

réglementation
étangs 2014

Association Agréée Pour La Pêche et La Protection Du Milieu Aquatique
AAPPMA DE VERBERIE la Sautriaute

Jean Denaes- 56 Route de SENLIS - 60800 DUVY - tel : 06 88 39 22 91 e-mail jean.denaes@free.fr

<http://www.peche-verberie-oise.com>

lots de pêche : 10 km de rivière l'Oise + 5 étangs



étang de la Corroye 13 ha

gratuit avec la carte de pêche
année ou journée
de l'AAPPMA de Verberie
ou avec le timbre URNE pour
les autres AAPPMA de l'Oise
et des autres départements

5 étangs = 1 action	l'Herneuse(K2A) 15ha	Sautriauts(K2B) 18ha	la Remise (K3) 10ha	la Gréviere(K4) 7ha	
en réciprocité départementale	non	non	non	non	
avec permis de pêche +action	oui	oui	oui	oui	
pêche aux leurres autorisée	oui	oui	oui	oui	oui
barque, baignade, feu a meme le sol	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
bateau amorçeur, canon a bouillette	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
nombre de canne autorisée	4(étang en No-Kill total)	4 (2 aux carnassiers)	4 (2 aux carnassiers)	4 (2 aux carnassiers)	4 (2 aux carnassiers)
brochet	60cm 1 prise par jour sur le lot de 5 étangs & non par étang			ouverture& fermeture identique a la rivière	
sandre	50cm 1 prise par jour sur le lot de 5 étangs & non par étang			ouverture& fermeture identique a la rivière	

pêche de la carpe(avec remise a l'eau toutes tailles)+ réglementation de la 2me catégorie

carpe autorisée avec timbre nuit sur le K2a et le K2b	sur 6 emplacements sans place réservée	sur tout l'étang sans place réservée	carpe interdite de jour et de nuit	uniquement sur les places carpe réservées a l'année	
carte journée (2 cannes toutes pêches)	oui du 01/05 au 31/12	non	oui du 01/05 au 31/12	non	pêche de nuit interdite xx tente & bivy interdit conservation des carpes en sac interdite sur cet étang
possible avec place réservée a l'année	non	non	essai sur 10 places en 2014	oui	

carpe en No-Kill sur tous les étangs pêche de la carpe autorisés à la grande canne sur tous les étangs **5x 24h programmées pour 2014**

étang de la Greviere (pêche interdite sur les places réservées portant un N° (autorisée aux leurres)

obligation de fermer les portes et chaines a l'entrée des étangs

il est impératif de prendre sa carte (année ou journée) avant de pêcher (vérifiez les jours de fermeture de nos dépositaires)

aucune carte a la journée ne sera délivrée sur place(sans exception)

assemblée générale le dimanche 02 février 2014 a 9h 30 salle du château a Verberie

une fermeture temporaire pourra être décrétée (en cas de concours, rempoissonnement, pollution ,,,,,,

I.P.N.S ne pas jeter sur la voie publique

l'AAPPMA de Verberie décline toutes responsabilités en cas d'accidents, d'incidents, de vols pouvant survenir sur votre lieu de pêche, ainsi qu'aux personnes qui vous accompagnent

protection de la faune et de la flore interdiction de marcher dans l'eau(((autorisée en dessous du genoux pour épuiser))

le fait de vous mettre en action de pêche valide la connaissance du présent règlement

Vous voulez participer à nos journées de nettoyage (faites nous parvenir vos coordonnées à jean.denaes@free.fr)